



Ex-conjointe refuse que ses enfants voient leur pere

Par **yazmin**, le **16/07/2008** à **21:09**

BONJOUR, MON CHUM ES LE PERE DE TROIS ENFANTS, IL ES DIVORCE DE LA MERE IL Y A 5 ANS. IL A LE DROIT DE PRENDRE LES ENFANTS AVEC LUI UNE FIN DE SEMAINE SUR DEUX, MAIS DEPUIS QUE SON EX A SU QU'IL ES AVEC MOI ELLE NE LAISSE PAS QUE LES ENFANTS VIENNENT AVEC LUI, ELLE NE REPOND PAS LE TELEPHONE, ET DEPUIS LES DERNIERS 6 MOIS IL A VU LES ENFANTS QUE 3 FOIS. IL NE SAIT PAS QUOI FAIRE, JE LUI AI DIS QU'IL A DES DROIT EN TANT QUE PERE, EN PLUS IL A TOUJOURS PAYE LA PENSION ALIMENTAIRE ET SI LES ENFANTS ONT BESOIN DE QUOI QUE CE SOIT IL EST TOUJOURS LA POUR LES AIDER. S'IL VUOS PLAIT CONSEILLEZ-MOI QU'EST-CE QU'IL PEUT FAIRE POUR FAIRE VALIOR SES DROITS... MERCI A L'AVANCE

Par **domi**, le **16/07/2008** à **21:26**

S'il y a eu divorce, il y a donc un jugement. Il doit contacter le juge aux affaires familiales pour lui rendre compte de la situation. Si les choses vont loin il peut également porter plainte pour non présentation d'enfants ! Il peut aussi aller chercher les enfants en compagnie d'un huissier qui constatera les faits. Domi